



5 MAI 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 mai 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS**  
**PATRICK CHARBONNEAU**

**PAUL M. ROLLAND**  
**RÉAL BRUNELLE**  
**SERGE DION**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2003-05-164 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2003
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2003-05-165 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 AVRIL 2003

## 5 MAI 2003

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2003-05-166 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2003
- 2003-05-167 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 AVRIL 2003

### 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2003-05-168 4.1 CÉFRIO : COTISATION ANNUELLE
- 2003-05-169 4.2 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALIÉS : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
- 2003-05-170 4.3 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE
- 2003-05-171 4.4 TOURNOI DE GOLF DE « LA CLASSIQUE BMP »
- 2003-05-172 4.5 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD
- 2003-05-173 4.6 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE ROYAL LEPAGE ACTION
- 2003-05-174 4.7 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE COWANSVILLE, MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX
- 2003-05-175 4.8 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN

### 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION
- 2003-05-176 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 871-2003 INTITULÉ «RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION »

## 5 MAI 2003

- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS «ESPACE BÂTI/TERRAIN» DANS LA ZONE C03 118 »
- 2003-05-177 5.4 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2003-05-178 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 »

### 6. RÈGLEMENTS

- 2003-05-179 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 »
- 2003-05-180 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 869-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-118 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) »
- 2003-05-181 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 870-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU LOT 325-11 ET DEUX PARTIES DU LOT 1783-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIES DE LOTS REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN ET UNE PARTIE DE LA RUE STANSTEAD) »

### 7. AFFAIRES COURANTES

- 2003-05-182 7.1 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À LA COMPAGNIE 3095-1941 QUÉBEC INC D'UNE PARTIE DU LOT 1879 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME

## 5 MAI 2003

2003-05-183	7.2	ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE
2003-05-184	7.3	SIGNATURE DU CONTRAT DE RENOUVEAU VILLAGEOIS ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BROMONT
2003-05-185	7.4	ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2002
2003-05-186	7.5	CÉGEP DE GRANBY HAUTE-YAMASKA : DEMANDE DE COMMANDITE, COLLATION DES GRADES 2003
N. M.	7.6	18 <sup>E</sup> CHAMPIONNAT CANADIEN DES CHAMPIONS DE CLUBS (CCCC) DE L'ASSOCIATION ROYALE DE GOLF DU CANADA (A.R.G.C.) : DEMANDE DE COMMANDITE
2003-05-187	7.7	LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
2003-05-188	7.8	ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE
2003-05-189	7.9	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE
2003-05-190	7.10	DÉPART DE MONSIEUR MIKE WONG, DIRECTEUR EN CHEF EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2003-05-191	7.11	NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND LEDUC, NOUVEAU DIRECTEUR EN CHEF EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2003-05-192	7.12	CAMPS DE JOUR 2003
2003-05-193	7.13	SUBVENTION ACCORDÉE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT
N. M.	7.14	DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE
	<b>8.</b>	<b>AFFAIRES DU PERSONNEL</b>
2003-05-194	8.1	RETRAITE DE MONSIEUR RÉAL OUIMET
2003-05-195	8.2	EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

## 5 MAI 2003

- 8.3
- 2003-05-196 8.4 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU GARAGE MUNICIPAL
- 2003-05-197 8.5 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX
- 2003-05-198 8.6 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
- 2003-05-199 8.7 EMBAUCHE DE JOURNALIERS SURNUMÉRAIRES, SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
- 2003-05-200 8.8 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE AU POSTE DE PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
- 2003-05-2001 8.9 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS CONCERNANT LE REPORT DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR MARC TREMBLAY
- 2003-05-2002 EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 AVRIL 2003
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR GEOFFREY HAUVER
- 10. VARIA**
- 2003-05-204 10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'APPEL D'OFFRES VISANT L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE CRÉATION UN RÉSEAU RÉGIONAL ET LOCAL DE FIFRES OPTIQUES

5 MAI 2003

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2003–05–164**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.6 est reporté à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7.14 est retiré de l'ordre du jour
- le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE  
DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE  
À L'ÉGARD DE L'APPEL D'OFFRES  
VISANT L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE  
DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE  
CRÉATION UN RÉSEAU RÉGIONAL  
ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003–05–165**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 22 AVRIL 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 22 avril 2003.

**ADOPTÉ**

**2003–05–166**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'AVRIL 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2003 au montant de **NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (958 793,87 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AVRIL 2003**

5 MAI 2003

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2003. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2003 se chiffre à **DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2 735 800 \$)**

**2003-05-167**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
24 AVRIL 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2003.

**ADOPTÉ**

**2003-05-168**

**CÉFRIO : COTISATION ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **MILLE SEPT CENT TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT SEPT CENTS (1 713,87 \$)**, taxes **incluses**, somme représentant le renouvellement de la cotisation annuelle de la Ville de Bromont, de 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 mai 2004

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003–05–169**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITIÉS : FORMULAIRE  
DE CONSENTEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du *Formulaire de consentement* relativement à la participation de Madame Pauline Quinlan au 66<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont consent à prendre en charge le coût inhérent à la participation de Madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉ**

**2003–05–170**

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU CONSEIL RÉGIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne peut participer au tournoi de golf annuel du Conseil régional de développement de la Montérégie.

**ADOPTÉ**

**2003–05–171**

**TOURNOI DE GOLF DE «LA CLASSIQUE BMP »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**5 MAI 2003**

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SEPT CENTS DOLLARS (700,00 \$)**, taxes applicable incluses, à La Classique BMP, somme représentant l'inscription de quatre (4) membres du Conseil municipal à la 16<sup>e</sup> édition de La Classique BMP.

**ADOPTÉ**

**2003-05-172**

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne peut assister au tournoi de golf de la Ville de Bedford.

**ADOPTÉ**

**2003-05-173**

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE ROYAL LEPAGE ACTION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut assister au tournoi de golf de Royal Lepage Action.

**ADOPTÉ**

**2003-05-174**

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE COWANSVILLE,  
MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2003

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT VINGT DOLLARS (520,00 \$), taxes applicables incluses**, somme représentant la participation de quatre (4) membres du Conseil au tournoi de golf annuel du maire de Cowansville, Monsieur Arthur Fauteux.

**ADOPTÉ**

**2003-05-175**

**TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CHSLD HORACE  
BOIVIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut participer au tournoi de golf de la fondation CHSLD Horace-Boivin.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE  
DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION  
FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET  
D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE  
TÉLÉCOMMUNICATION**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)** pour l'achat d'un camion Freightliner FL-80, de l'équipement de déneigement et d'épandage d'abrasif ainsi que de l'équipement de télécommunication.

5 MAI 2003

**2003-05-176**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 871-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE  
SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)  
POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE  
L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF  
AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 871-2003 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)** POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION ».

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES  
CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES  
RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 »**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91 afin d'autoriser les centres commerciaux de catégorie 1 et d'ajuster les rapports « Espace bâti/terrain » dans la zone C03 118.

5 MAI 2003

**2003–05–177**

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 700–73–2003 LORS DE LEUR ADOPTION  
RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 700–73–2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700–91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 », lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2003–05–178**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700–  
73–2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700–91 AFIN  
D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1  
ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS  
LA ZONE C03 118 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–05–177 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 700–73–2003 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2003

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-73-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 118 ».

**ADOPTÉ**

**2003-05-179**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-01-2003 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET  
DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-04-115 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 867-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 ».

**ADOPTÉ**

**2003-05-180**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 869-2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET  
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-  
118 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE  
OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE  
CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) »**

5 MAI 2003

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 869-2003 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-118 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) ».

**ADOPTÉ**

#### **2003-05-181**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 870-2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET  
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU LOT 325-  
11 ET DEUX PARTIES DU LOT 1783-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU  
CANTON DE BROME (PARTIES DE LOTS REPRÉSENTANT UNE  
PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN ET UNE PARTIE DE LA RUE  
STANSTEAD) »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 870-2003 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU LOT 325-11 ET DEUX PARTIES DU LOT 1783-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIES DE LOTS REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN ET UNE PARTIE DE LA RUE STANSTEAD) ».

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003–05–182**

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À LA COMPAGNIE 3095-1941  
QUÉBEC INC D'UNE PARTIE DU LOT 1879 DU CADASTRE  
OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède des terrains à vocation industrielle du côté Nord-Ouest de la rue du Pacifique Est ;

ATTENDU QUE la compagnie 3095-1941 Québec Inc., par l'intermédiaire de son président Monsieur François Bachand, désire y acquérir une parcelle de terrain pour construire un bâtiment industriel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont vend une partie du lot 1879 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de quatre mille cent quatre-vingts mètres carrés (4 180 m ca.), le tout apparaissant sur un plan et une description technique préparés par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 1266, dossier F602.

QUE ladite vente soit consentie pour un prix de **DOUZE CENTS (0,12 \$)** le pied carré, ce qui représente un montant de **CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (5 399,35 \$)**, taxes applicables en sus;

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M<sup>e</sup> Jacques E. Robert, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2003–05–183**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité Lignes de stationnement Rivard inc., Lignes de stationnement Rawdon et Lignes sur pavé Daniel Nadeau inc., pour soumettre des prix pour le marquage de chaussées pour les années 2003 et 2004 ;

**5 MAI 2003**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 25 avril 2003, à 14 heures, une seule soumission a été reçue de Lignes de stationnement Rivard inc. et que les prix soumis pour les années 2003 et 2004 sont respectivement de 29 972,64 \$ et 30 863,51 \$ (taxes incluses) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de marquage de chaussée au seul soumissionnaire, conforme, soit Lignes de stationnement Rivard inc. selon les prix suivants :

– ANNÉE 2003 : **VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-  
DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS  
(29 972,64 \$), taxes incluses.**

– ANNÉE 2004 : **TRENTE MILLE HUIT CENT SOIXANT-TROIS  
DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENT  
(30 863,51 \$), taxes incluses**

**ADOPTÉ**

**2003–05–184**

**SIGNATURE DU CONTRAT DE RENOUVEAU VILLAGEOIS ENTRE  
LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA  
MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de contrat de renouvellement villageois entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville de Bromont relatif à l'octroi d'une aide financière à verser dans le cadre du renouvellement urbain et villageois ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, ledit contrat de renouvellement villageois.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat.

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003-05-185**

**ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 230 323 \$ et les dépenses à 489 886 \$, ce qui laisse un déficit de 259 563 \$ ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10% du déficit soit la somme de 25 956 \$ ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 26 254\$ (résolution numéro 2001-12-549) et la somme de 2235 \$ (résolution numéro 2002-07-331) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, exercice financier 2002, lesquels démontrent un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (2 524 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2003-05-186**

**CÉGEP DE GRANBY HAUTE-YAMASKA : DEMANDE DE  
COMMANDITE, COLLATION DES GRADES 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à la Fondation du Cégep de Granby-Haute-Yamaska, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la collation des grades 2003.

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**N. M.**

**18<sup>E</sup> CHAMPIONNAT CANADIEN DES CHAMPIONS DE CLUBS  
(CCCC) DE L'ASSOCIATION ROYALE DE GOLF DU CANADA  
(A.R.G.C.) : DEMANDE DE COMMANDITE**

Le sujet numéro 7.6 est reporté à une séance subséquente.

**2003–05–187**

**LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON:  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** au fonds d'appréciation du primaire Davignon, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à ladite Fondation.

**ADOPTÉ**

**2003–05–188**

**ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME LOISIRS  
ET SPORT MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$), taxes applicables en sus**, à Loisir et sport Montérégie, somme représentant l'adhésion de la Ville de Bromont audit organisme.

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003-05-190**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABAT  
POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité Somavrac inc., Junex Solnat inc., Les Entreprises Bouget inc, Calclo 2000 inc., et Déneigement et Balayage Robert Poirier inc., à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage d'un abat poussière sur les chemins de gravier de la Ville de Bromont pour l'année 2003 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire essayer diverses solutions salines offertes présentement sur le marché qui sont susceptibles d'améliorer la qualité de notre milieu tout en rencontrant les normes exigées par le ministère de l'Environnement ;

ATTENQUE QUE la Ville de Bromont a demandé des prix au litre pour des quantités et des produits variés et ce, afin de procéder à l'épandage d'abat poussière et aussi effectuer divers essais, afin de vérifier les énoncés de certains soumissionnaires ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 2 mai 2003 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>Chlorure de calcium 35% Qtée ± 175 000 li</b>	<b>Lignosulfonate d'ammonium 35% Qtée ± 30 000 li</b>	<b>Solnat (saumure naturelle) Qtée ± 30 000 li</b>
<b>Calclo 2000 inc</b>	<b>0,233 \$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>
<b>Somavrac (c.c.)inc.</b>	<b>0,245 \$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>
<b>Junex Solnat inc.</b>	<b>---- \$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>	<b>0.1570 \$/litre</b>
<b>Les entreprises Bourget inc</b>	<b>---- \$/litre</b>	<b>0,1700 \$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>
<b>Déneigement Robert Poirier inc. (Nom conforme)</b>	<b>---- \$/litre</b>	<b>0,165\$/litre</b>	<b>---- \$/litre</b>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**5 MAI 2003**

D'adjuger le contrat de fourniture et d'épandage de solution saline rencontrant la norme BNQ 2410-300, pour l'année 2003 aux plus bas soumissionnaires conformes soit :

CALCLO 2000 INC  
pour le chlorure de calcium 35% au prix de **0,233 \$/litre**, taxes applicables en sus

LES ENTREPRISES BOURGET INC  
pour le lignosulfonate d'ammonium 35% au prix de **0,1700 \$/litre**, taxes applicables en sus

JUNEX SOLNAT INC.  
pour le Solnat (saumure naturelle), au prix de **0,1570 \$/litre**, taxes applicables en sus.

**ADOPTÉ**

**2003-05-190**

**DÉPART DE MONSIEUR MIKE WONG, DIRECTEUR EN CHEF  
EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, MEMBRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire parvenir une lettre à Monsieur Mike Wong, afin de le remercier d'avoir fait partie du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont et de lui offrir la meilleure des chances dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions de directeur général mondial, assemblage et test, au sein de la division Microélectronique IBM (East Fishkill, New York).

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003–05–191**

**NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND LEDUC, NOUVEAU  
DIRECTEUR EN CHEF EXÉCUTIF D'IBM BROMONT, AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Raymond Leduc membre du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont.

DE remercier Monsieur Leduc d'avoir accepté de faire partie de ladite Société.

DE faire parvenir une lettre félicitant Monsieur Leduc de sa nomination à titre de directeur en chef de l'usine d'IBM de Bromont et de directeur de l'usine Bromont.

**ADOPTÉ**

**2003–05–192**

**CAMPS DE JOUR 2003**

ATTENDU QUE la Société de développement plein air Bromont inc. adhère aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite tenir le programme Camp de jour 2003 à Bromont sur le lac ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **VINGT DOLLARS (20,00 \$)** par semaine, par enfant résidant de Bromont, à la Société de développement plein air Bromont dans le cadre du programme Camp de jour 2003.

D'adopter, telle que rédigée, l'entente intervenue entre la Ville de Bromont et la Société de développement Plein air Bromont inc.

5 MAI 2003

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention de partenariat.

**ADOPTÉ**

**2003–05–193**

**SUBVENTION ACCORDÉE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE  
ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT**

ATTENDU QUE le jardin communautaire écologique, Les coccinelles de Bromont, adhère aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite soutenir et supporter une telle initiative ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au jardin communautaire écologique Les Coccinelles de Bromont, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à une telle entreprise.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE**

Le sujet numéro 7.14 a été retiré de l'ordre du jour.

**2003–05–194**

**RETRAITE DE MONSIEUR RÉAL OUMET**

5 MAI 2003

ATTENDU QUE Monsieur Réal Ouimet a déposé une lettre au Conseil municipal informant la Ville de sa décision de prendre sa retraite ;

ATTENDU QUE Monsieur Réal Ouimet a consacré 28 années au service de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que Monsieur Réal Ouimet prenne sa retraite en date du 11 juillet 2003.

QUE Madame Pauline Quinlan signe, pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de retraite.

D'autoriser la trésorière à imputer la somme prévue à l'article 3 de ladite convention de retraite, à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉ**

**2003-05-195**

**EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI**

ATTENDU QUE pour respecter le niveau 1 de la loi 19 ;

ATTENDU QUE pour combler la nouvelle cédule ;

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Racine est gradué de l'École nationale de police du Québec depuis le 10 avril 2003 et semble avoir des qualificatifs requis pour devenir policier permanent à la Sûreté municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Bruno Racine comme policier à l'essai, pour une période de 2080 heures, selon l'article 4.01 de la convention collective, et ce, à partir du 6 mai 2003, au taux de 15,3755 \$/heure, classe 0-12 mois, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**2003-05-196**

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU  
GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Brunelle sera encore absent pour une période indéterminée ;

5 MAI 2003

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés et complétés par le service des travaux publics ;

ATTENDU QUE plusieurs employés seront en vacances durant la période d'été ;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Voyer a travaillé au déneigement cet hiver ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger l'embauche de Monsieur Michel Voyer, au poste d'opérateur surnuméraire, classe 5, an 1, selon la convention collective en vigueur, et ce, jusqu'au retour de Monsieur Michel Brunelle.

**ADOPTÉ**

**2003-05-197**

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À LA CENTRALE DE  
TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger est absent pour maladie pour une certaine période ;

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger a un horaire de pré retraite à 70% de l'horaire normal et prendra sa retraite le 20 mars 2004 ;

ATTENDU le besoin de personnel supplémentaire pour le remplacement des vacances ;

ATTENDU QUE Madame Nadia Mercier termine ses études en assainissement des eaux en mai 2003 et a déjà travaillé durant les étés 2001 et 2002 comme opérateur à l'usine de filtration, à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Nadia Mercier, à titre d'opérateur surnuméraire à la Centrale de traitement de l'eau, au taux de la classe 2, an 1, employés manuels, selon la convention collective en vigueur et ce, pour la période du 2 juin au 31 décembre 2003.

**ADOPTÉ**

5 MAI 2003

**2003-05-198**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUTS**

ATTENDU le poste laissé vacant à partir du 1<sup>er</sup> juin 2003 par la nomination de Monsieur Sylvain Grenier au poste de 1<sup>er</sup> homme du réseau d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QUE, selon la convention collective en vigueur, un avis de poste vacant a été affiché dans les différents services de la Ville ;

ATTENDU QUE trois (3) surnuméraires ont posé leur candidature et que les trois ont passé une entrevue avec le comité de sélection composé de Monsieur Nicolas Rousseau et de Madame Marie-Jérôme Hanoul ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a choisi Monsieur Michel Laporte ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Monsieur Michel Laporte au poste d'opérateur surnuméraire, classe 5, an 1, pour la période du 15 avril au 30 mai 2003.

D'embaucher Monsieur Michel Laporte au poste de préposé au réseau d'aqueduc et d'égout et ce, à partir du 2 juin 2003, classe 4, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour une période d'essai de six (6) mois.

**ADOPTÉ**

**2003-05-199**

**EMBAUCHE DE JOURNALIERS SURNUMÉRAIRES, SERVICE DE LA  
GESTION DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le service de la gestion du territoire désire embaucher deux employés surnuméraires pour réaliser différents travaux de coupe d'arbres ;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Bourgoin ainsi que Monsieur Denis Gosselin sont disponibles pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QU'il s'agit d'emploi de classe 6, année ,1 au taux de 11.61\$/heures ;

5 MAI 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Messieurs Bourgoïn et Gosselin au service des travaux publics et ce, en fonction des budgets disponibles.

**ADOPTÉ**

**2003-05-200**

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE  
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE AU  
POSTE DE PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE des postes de préposés aux télécommunications ont été créés durant l'hiver 2002-2003 ;

ATTENDU QUE la Ville et le syndicat ont eu des rencontres pour intégrer ces nouveaux postes à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE les deux parties sont parvenues à une entente et ont rédigé un texte à intégrer dans la convention collective et une lettre d'entente ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

**ADOPTÉ**

**2003-05-201**

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA  
FRATERNITÉ DES POLICIERS CONCERNANT LE REPORT DE LA  
PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR MARC TREMBLAY**

**5 MAI 2003**

ATTENDU QUE les deux parties veulent prolonger la période d'essai de Monsieur Marc Tremblay ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

**ADOPTÉ**

**2003-05-202**

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il y a un surcroît de travail durant la période estivale ;

ATTENDU QUE Monsieur Joe Canestrari est en congé de maladie pour une durée indéterminée ;

ATTENDU QUE Madame Kim Fortin a gradué de l'École nationale de police du Québec le 17 avril 2003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Kim Fortin soit embauchée comme policière surnuméraire, selon l'article 4.01 H de la convention collective en vigueur, au taux de 5.35 \$ de l'heure.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 10 AVRIL 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

5 MAI 2003

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR GEOFFREY HAUVER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

**2003–05–203**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA  
COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'APPEL D'OFFRES VISANT  
L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE  
CRÉATION UN RÉSEAU RÉGIONAL ET LOCAL DE FIFRES  
OPTIQUES**

ATTENDU la résolution numéro 2002–10–470 intitulé « Participation au réseau de fibres optiques » ;

ATTENDU la résolution numéro 2002–12–525 intitulé « Participation au déploiement du réseau de fibre optique » ;

ATTENDU la *Convention de construction et d'opération d'un lien de fibres optiques entre la CSVDC, le RISQ, la CSET et la MRC* ;

ATTENDU QU'en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) et la Municipalité régionale de comte de Brome-Missisquoi (MRCBM), la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a réalisé une étude de pré-faisabilité pour la construction d'un réseau de fibres optiques ;

ATTENDU l'entente intermunicipale délégrant à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de l'acquisition et de la gestion du lien régional et local de fibres optiques ;

ATTENDU QU'il est maintenant opportun de réaliser une étude d'ingénierie détaillée incluant la préparation des plans et devis du projet ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC et des municipalités locales de pouvoir réaliser cette étude en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE, de surcroît, la MRC et les municipalités locales sont éligibles au programme d'aide financière Villages branchés qui peut prendre en charge jusqu'aux deux tiers des coûts de construction d'un réseau régional et local de fibres optiques ;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

**5 MAI 2003**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente intermunicipale délégrant à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de l'appel d'offres visant l'étude d'ingénierie détaillée pour le projet de créer un réseau régional et local de fibres optiques.

DE retirer de la liste du réseau local de la Ville de Bromont de ladite entente et de la liste du réseau local de la Ville de Bromont de la résolution numéro 2002-12-525 intitulée «Participation au déploiement du réseau de fibre optique », le bâtiment sis au 50, chemin de Gaspé soit le Centre d'accès communautaire ;

**ADOPTÉ**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Raymond Roy demande à ce que les travaux de nettoyage des rues ne se fassent pas à 6 heures 30 le matin.
- Monsieur Jacques Lapensée demande des précisions sur le tracé de la route verte.

**2003-05-204**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**